



La communication

en cas de survenue d'un événement dans une structure scolaire

indésirable

En cas de survenue d'un événement indésirable dans la structure scolaire que vous dirigez, il est nécessaire de mettre en place une démarche fluide et coordonnée pour la circulation de l'information et la gestion de la communication.

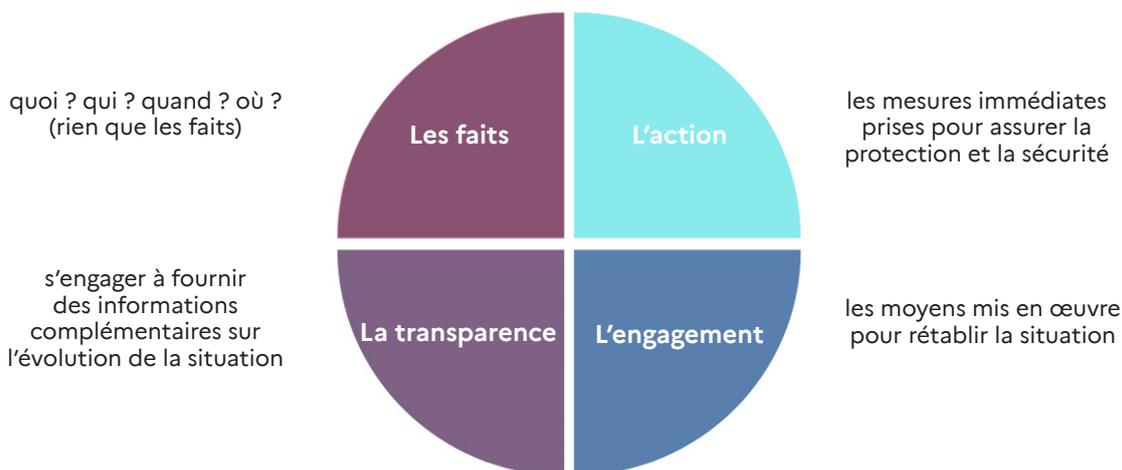
Vous devrez répondre aux besoins d'information de plusieurs acteurs :



Une communication rapide et maîtrisée peut souvent apaiser la situation mais il faut veiller à le faire au bon moment et de manière appropriée.

La diffusion d'une information n'est pas systématique et ne suit pas de règles strictes, car chaque événement est unique. Elle doit être évaluée en fonction de plusieurs critères : la nature et la gravité de l'événement, son périmètre, l'émotion qu'il suscite à l'intérieur et à l'extérieur de la structure scolaire, ainsi que son potentiel de propagation (notamment via les médias ou les réseaux sociaux).

Les informations qui seront communiquées doivent reposer sur les éléments suivants :



Avant toute communication, nous vous recommandons de consulter l'IA-DASEN, le directeur de cabinet ou le directeur de la communication, qui restent en lien, pour être accompagnés dans la rédaction et la diffusion des messages.